

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF49

présenté par

M. Peu, M. Chassaigne, M. Maillot, Mme Lebon, M. Sansu et M. Tellier

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Modifier ainsi la trente-neuvième ligne du tableau de l'alinéa 156 :

1° À la quatrième colonne, substituer au nombre :

« 1,8 »

le nombre :

« 2 » ;

2° À l'avant-dernière colonne, substituer au nombre :

« 1,6 »

le nombre :

« 2,5 » ;

3° À la dernière colonne, substituer au nombre :

« 1,5 »

le nombre :

« 3 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les cosignataires de cet amendement conteste la baisse des crédits de paiement pour les années 2023,2024 et 2025 dédiés au sport et à la vie associative.

Alors que la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, baisser l'investissement de l'État dans le sport et dans la vie associative est un non sens, mettant en péril l'héritage des jeux qui passera par le développement des pratiques pour tous. Rappelons que le budget des sports ne représente que 0,3 % du PIB, l'investissement n'est pas à la hauteur des enjeux autour du sport : 16 millions de licenciés dans des clubs de proximité qui ont bien souvent du mal à mener à bien leurs actions. Nous devons construire et rénover des équipements en particulier dans les zones sous dotées, soutenir les collectivités dans l'animation territoriale du sport (elles qui le finance à hauteur de 12,5 milliards d'euros par an), travailler à casser les barrières à la pratique. Vouloir passer les crédits de 1,7 milliards à 1,5 milliards le plafond des crédits est un non-sens en contradiction totale avec les objectifs affichés.